



METTRE EN ŒUVRE LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AU CYCLE 4 AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS : REPÈRES, PISTES ET POINTS D'ATTENTION

FICHE 1 - INSCRIRE LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DANS LE TEMPS DE L'ÉTABLISSEMENT

À L'ÉCHELLE DES EMPLOIS DU TEMPS

Selon les caractéristiques et contraintes de chaque établissement, différentes approches sont possibles pour concevoir les emplois du temps de manière à faciliter la mise en œuvre de la découverte des métiers (DDM). Par exemple :

- Jouer sur l'alternance « semaine A »/« semaine B », ménager toutes les deux semaines dans l'emploi du temps de chaque classe un bloc d'heures sans cours, par exemple 2 heures consécutives en début ou en fin de journée. Cette pratique, envisageable sur tout ou partie de l'année scolaire, facilite l'organisation des visites d'entreprises et la venue de professionnels. *Voir l'exemple 1.*
- Prévoir une heure hebdomadaire banalisée commune à toutes les classes, ou à toutes les classes d'un même niveau (5^e/4^e/3^e). Disponible pour être consacrée à la découverte des métiers, cette heure peut le reste du temps être dédiée aux heures de vie de classe, ce qui présente l'avantage de réduire le nombre de classes en permanence. *Voir l'exemple 2.*
- Inscrire dans les emplois du temps une pause méridienne d'une durée de 2 heures, de manière à disposer si besoin sur ce temps, de 30 minutes pour la découverte des métiers.

Pour tous les collèges en éducation prioritaire, ces approches contribuent concrètement à la mise en œuvre de l'accueil élargi des élèves (dispositif « 8h/18h »).

À L'ÉCHELLE DU CALENDRIER ANNUEL

Pour concevoir le calendrier de mise en œuvre de la découverte des métiers, différentes unités de temps peuvent être prises en compte : période entre deux congés, trimestre, semestre, année, voire ensemble du cycle 4...

Prendre en compte ces diverses temporalités peut permettre une souplesse adaptée à la diversité des actions, même si celle-ci dépend aussi d'autres données (taille de l'établissement, nombre de classes par niveau, nombre de référents découverte des métiers, nombre de parts fonctionnelles de l'ISOE des missions Encadrement et Intervention DDM-Pacte enseignant...).

Dans cette optique, la mise en œuvre de la découverte des métiers au sein de l'établissement gagne à être pensée, au minimum, à l'échelle de l'année scolaire¹. Pour ce faire, quelques points d'attention :

- **Prévoir un temps de diagnostic initial**, dont les modalités sont à définir par l'établissement. Il s'agit de prendre en compte ce qui existe déjà dans l'établissement : pratiques, ressources, expérience voire expertise, ou encore représentations et besoins des élèves. Par la suite, ce diagnostic peut être présenté en conseil pédagogique.
- Prévoir de **partager avec l'ensemble de la communauté éducative le calendrier de mise en œuvre de la découverte des métiers pour les classes de 5^e, 4^e et 3^e** de l'établissement. Par exemple, si ce calendrier a été élaboré en fin d'année scolaire dans le cadre des temps consacrés à préparer l'année suivante, la pré-rentrée peut être l'occasion d'une telle présentation, aidant les personnels à se projeter dans l'année qui commence.
- **Prévoir des temps de bilan**, pour veiller à maintenir ou améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la découverte des métiers au sein de l'établissement. Il revient à chaque établissement d'en apprécier le moment opportun, selon la finalité de ces bilans. Il peut s'agir :
 - d'envisager le travail effectué au cours des trois années précédentes à la lumière des chiffres de l'orientation post-3^e des élèves d'une même cohorte ;
 - de faire le point en cours de déploiement sur les apports et expériences dont chaque élève a bénéficié, grâce au suivi permis par la nouvelle application « DDM »² disponible sur le portail Arena ;
 - ou encore, d'évaluer et si besoin faire évoluer les pratiques mises en œuvre dans l'établissement durant la « période » écoulée (depuis les précédents congés, au cours du trimestre, voire du semestre...).

Ces éléments alimentent le bilan d'activité rédigé par les personnels attributaires de parts fonctionnelles de l'ISOE des missions Encadrement et Intervention DDM dans le cadre du Pacte enseignant.

1. Pour une mise en œuvre de la découverte des métiers pensée à l'échelle du cycle 4, voir l'exemple 1 de la fiche « Donner à la mise en œuvre de la découverte des métiers continuité et cohérence dans le cadre de la scolarité des élèves ». De manière plus globale, il est possible de consulter au préalable l'agenda de l'orientation de l'Onisep (<https://agenda-avenirs.onisep.fr/>) qui fournit des pistes d'organisation et des interventions en ligne sur la découverte du monde économique et professionnel et des métiers.
2. Cette application, ouverte depuis le 18 mars 2024, est accessible directement dans le portail ARENA, rubrique « Scolarité du 2^d degré ». Sa prise en main est facilitée par des documents d'accompagnement sur la [page éducol dédiée à la découverte des métiers](#).

EXEMPLE 1 DE MISE EN ŒUVRE CONTEXTUALISÉE : ÉLABORER UN EMPLOI DU TEMPS ÉLÈVE PRÉSENTANT TOUTES LES DEUX SEMAINES UN BLOC D'HEURES DISPONIBLE POUR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Pratique mise en œuvre durant l'année scolaire 2023-2024, dans un collège REP+ membre d'une Cité éducative. L'établissement accueille 325 élèves répartis en 3 ou 4 divisions par niveau d'enseignement, ainsi qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), une section d'enseignement général et professionnel adaptée (SEGPA) et un atelier relais.

Le public scolaire se caractérise en particulier par son origine sociale modeste : 75.9 % des élèves sont issus de parents relevant de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées, indice de position sociale de 71.5.

Sont proposés une option sportive « voile » (6^e et 5^e), un enseignement facultatif de latin (réparti sur 2 classes alignées en 5^e, 4^e, 3^e) et une seule LV2.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre tout au long de l'année des actions de nature et de durées différentes (séance d'1 heure avec un professeur, visite à l'extérieur...).
- Travailler avec les élèves sur l'ambition, la mobilité et la lutte contre les stéréotypes.

PRINCIPE

Un jeudi après-midi sur deux, l'emploi du temps des élèves de 5^e et de 4^e présente un « bloc d'heures » disponible pour mener une action de découverte des métiers.

ASPECTS PRATIQUES

En jouant sur l'alternance « semaine A »/« semaine B », ménager toutes les deux semaines dans l'emploi du temps de chaque classe un bloc d'heures sans cours.

Pour l'année scolaire 2023-2024 (groupes de besoins non intégrés), les 4 classes de 5^e sont alignées le jeudi après-midi en semaine B :

Application des modifications à partir de semaine 11 (11/03/2024 - 15/03/2024)

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00	ED.PHYSIQUE & SPORT. ROBINE C.	ANGLAIS LV1 JEANNE L. salle 303	HISTOIRE-GEOGRAPHIE FAVROT F. salle 104	PHYSIQUE-CHIMIE BOUZIDI A. salle SP 310	MATHEMATIQUES FERRY T. salle 203
8h30		ARTS PLASTIQUES CAIRE X. salle APIA51	MATHEMATIQUES FERRY T. salle 203	1 FRANCAIS TILLY E. salle 208	1 FRANCAIS TILLY E. salle 208
9h00	1 PHYSIQUE-CHIMIE BOUZIDI A. salle SP 310	1 SCIENTES VIE & ... LEVASSEUR C.	ESPAGNOL LV2 DESCHAMPS A. salle SG2	2 FRANCAIS TILLY E. salle 208	2 ED.PHYSIQUE & SPORT. ROBINE C.
9h30	1 DE CLASSE FERRY T. ROUSSEL V.	1 SCIENTES VIE & ... LEVASSEUR C.	2 MATHÉMATIQUES FERRY T. FERY C.	1 HISTOIRE-GEOGRAP... FAVROT F. salle 104	1 FRANCAIS TILLY E. salle 208
11h00				2 MATHÉMATIQUES FERRY T. salle 203	2 SCIENTES VIE & TERRE LEVASSEUR C. salle SVT 308
2h00					
3h00					
3h30					
4h00	TECHNOLOGIE ROUSSEL V. Techno 2	EDUCATION MUSICALE GOMES DUARTE C. salle musique		TECHNOLOGIE ROUSSEL V. Techno 2	1 ANGLAIS LV1 JEANNE L. salle 303
4h30	HISTOIRE-GEOGRAPHIE FAVROT F. salle 104	1 FRANCAIS CHARTIOT C. TILLY E.		2 ESPAGNOL LV2 DESCHAMPS A. salle SG2	1 DECOUVERTE DE... ROUSSEL V. salle 1,1
5h00	ANGLAIS LV1 JEANNE L. salle 303	ANGLAIS LV1 JEANNE L. salle 303			2 HISTOIRE-GEOGR... FAVROT F. salle 104
6h30					
7h00	1 SPORT NDIAYE A.			1 SPORT NDIAYE A.	
8h00					

Pour l'année scolaire 2023-2024 (groupes de besoins non intégrés) les 3 classes de 4^e sont alignées le jeudi après-midi en semaine A :

Application des modifications à partir de semaine 11 (11/03/2024 - 15/03/2024)

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h00	EDUCATION MUSICALE GOMES DUARTE C. salle musique	HISTOIRE-GEOGRAPHIE ZEMMOUR R. salle 102		TECHNOLOGIE GRUSS O. salle Techno 3	ARTS PLASTIQUES CAIRE X. salle APIA51
09h00	1 ESPAGNOL LV2 JIMENEZ-ROUIZ L. salle 206	1 PHYSIQUE-CHIMIE BOUZIDI A. salle SP 310	1 PHYSIQUE-CHIMIE BOUZIDI A.	1 MATHÉMATIQUES FERY C. salle 202	1 SCIENCES VIE & TERRE LEVASSEUR C. salle SVT 308
10h00	2 ESPAGNOL LV2 JIMENEZ-ROUIZ L. salle 206	2 ANGLAIS LV1 TEJADA A. salle 302	2 MATHÉMATIQUES FERY C. salle 202	1 HISTOIRE-GEOGRAP... ZEMMOUR R. salle 102	2 ARTS PLASTIQU... CAIRE X. salle APIA51
11h00	1 FRANÇAIS MALLET-GEORGES C. salle 206	1 ANGLAIS LV1 TEJADA A. salle 302	1 ANGLAIS LV1 JEANNE L. TEJADA A.	1 HISTOIRE-GEOGRAP... ZEMMOUR R. salle 102	1 FRANÇAIS BENARD C. MALLET-GEORGES C.
12h00	2	2	2	2	2 MATHÉMATIQUES FERY C. salle 202
13h00					
13h30					
14h00	ED.PHYSIQUE & SPORT. LIEURY F.	1 FRANÇAIS MALLET-GEORGES C. salle 206		1 ESPAGNOL LV2 JIMENEZ-ROUIZ L. salle 206	
14h30		DIENNA MARISSA ULIS LEFRANCOIS L.		1 RECOUVERTE DE... GRUSS O. salle Techno 3	1 TECHNOLOGIE GRUSS O. salle Techno 3
15h00	ANGLAIS LV1 TEJADA A. salle 302	SPORT NDIAYE A.			HISTOIRE-GEOGRAPHIE ZEMMOUR R. salle 102
15h30					ED.PHYSIQUE & SPORT. LIEURY F.
16h30	GUERROUILLI Noor, MADOV Marie-Holivia, RO... cordées de la réussite FERRY T.			GUERROUILLI Noor, MADOV Marie-Holivia, RO... cordées de la réussite BENAOUA S.	SPORT NDIAYE A.
17h00					
18h00					

FINANCEMENT

Les référents découverte des métiers et les intervenants éducatifs sont rémunérés grâce à différents moyens : Pacte enseignant (prioritairement), heures incluses dans leurs obligations réglementaires de service (ORS), indemnité pour mission particulière (IMP) ou heures supplémentaires (HS).

AVANTAGES

- Possibilité d'effectuer des visites « sur site » pour découvrir les métiers.
- Les actions menées au titre de la découverte des métiers ne concurrencent pas les enseignements disciplinaires.

POINTS D'ATTENTION

- Lors de l'élaboration des emplois du temps, cette pratique introduit une contrainte à anticiper.
- Pour organiser une visite, il peut s'avérer utile de trouver un deuxième accompagnateur (un seul professeur prenant en charge le bloc d'heures dédié à la découverte des métiers quand le travail s'effectue au sein de l'établissement). Ce choix relève de l'appréciation du chef d'établissement³.
- Il peut être facilitant de prévoir un budget alloué au transport pour les visites en fonction des programmations : sur les crédits éducatifs de l'établissement (au titre des subventions État du programme budgétaire 141 Enseignement public du 2^d degré), sur des crédits spécifiques alloués par les collectivités territoriales (notamment la collectivité de rattachement, ainsi que la Région au titre de ses compétences relatives à l'organisation des actions d'information auprès des élèves, des étudiants et des apprentis sur les métiers et les formations ou de ses compétences relatives aux transports).

3. « Dans le second degré, il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves. » Circulaire du 13-6-2023, parue au *Bulletin officiel* n° 26 du 29 juin 2023.

Piste pour adapter, si les contraintes sur les emplois du temps sont trop importantes pour libérer un bloc de 3 heures : Ménager un bloc de 2 heures, qui peut être placé sur les deux derniers créneaux de la journée, la troisième heure venant se placer sur la pause méridienne en deux fois trente minutes.

EXEMPLE 2 DE MISE EN ŒUVRE CONTEXTUALISÉE : ÉLABORER DES EMPLOIS DU TEMPS PRÉSENTANT TOUS UNE « HEURE BLEUE » HEBDOMADAIRE DISPONIBLE POUR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Mise en œuvre dans un collège situé au chef-lieu d'un département rural durant l'année scolaire 2023-2024, cette pratique sera reconduite à la rentrée scolaire 2024.

L'établissement accueille : 41 professeurs, près de 600 élèves répartis en 20 divisions (5 divisions par niveau d'enseignement), ainsi qu'une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS).

Dans ce cadre, un effort particulier tend à ouvrir l'horizon culturel des élèves. L'offre d'options y contribue : classes à horaires aménagés musicales (CHAM), classes bilangues, sections sportives, latin, occitan, « langue des signes française ». La découverte des métiers doit aussi y contribuer, ce que peut favoriser la mise en place récente d'un comité local école-entreprise (CLEE) sur le territoire où se trouve l'établissement.

OBJECTIFS

- Se réunir et organiser des interventions auprès des élèves sans supprimer des heures de cours.
- Faciliter la concertation entre les professeurs principaux.
- Alléger le travail du référent, pour qu'il puisse se concentrer sur l'organisation d'un forum des métiers et d'un forum des formations.

PRINCIPE

Chaque semaine, au même moment pour tout le monde, une heure (« heure bleue ») est disponible pour mettre en œuvre la découverte des métiers.

ASPECTS PRATIQUES

- Dans l'emploi du temps de tous les élèves et de tous les professeurs, le créneau horaire du jeudi 13h-14h est banalisé et apparaît comme tel.
- Selon les semaines et le moment de l'année scolaire, cette « heure bleue » est utilisée de diverses façons :
 - temps de concertation relatifs à la découverte des métiers. Par exemple : en septembre, réunion de travail pour programmer les interventions concourant à la découverte des métiers ; en cours d'année, réunions entre le psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) et les professeurs principaux pour travailler sur l'orientation en général.
 - rencontres avec des représentants du monde économique et professionnel⁴.

4. Sur le plan pratique, à titre complémentaire, voir la fiche « Mettre en synergie les différents acteurs de la découverte des métiers dans l'établissement ».

- Modalités de programmation du contenu de cette « heure bleue » :

Pré-rentrée	Le chef d'établissement intègre au calendrier annuel les temps forts liés au parcours Avenir.
Septembre	Les professeurs principaux font connaître au chef d'établissement leurs premières propositions d'actions relevant de la découverte des métiers au cycle 4.
Suite de l'année scolaire	Pour actualisation, chaque semaine, le secrétariat du collège : <ul style="list-style-type: none"> • rappelle via l'environnement numérique de travail (ENT) le contenu des « heures bleues » ayant eu lieu depuis le début de l'année ; • recense les actions validées par le chef d'établissement ; • rappelle les actions programmées.